# LETTRE DES AMIS nº 158

## \* DATES À RETENIR

- · Rappel:
- 1) Samedi 14 novembre 1998, à 10 heures précises, aux Archives municipales de Toulouse, 2, rue des Archives à Toulouse (anciens réservoirs de Périole, en haut du Quartier Bonnefoy) présentation de l'exposition : "La guerre de 1914-18 à Toulouse" par M. François Bordes, Directeur des Archives municipales de Toulouse.
- 2) Mardi 17 novembre prochain, à partir de 19 heures, dîner-débat organisé dans les Salons de la Brasserie des Arcades, 14, place du Capitole, à Toulouse, animé par M. Rémy Cazals, Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Thème du débat : "La guerre de 1914-1918"

Pour vous inscrire, utilisez le bulletin figurant à la fin de la lettre.

3) Mardi 24 novembre, à 17 h 30, aux Archives départementales, premier cours de paléographie assuré par Mme Geneviève Cagniant-Douillard, Conservateur en chef aux Archives de la Haute-Garonne, destiné aux lecteurs confirmés.

\* \*

# Renouvellement d'adhésion aux Amis des Archives de la Haute-Garonne\* 11, bd Griffoul-Dorval - 31400 Toulouse

# Association Les amis des archives de la Haute-Garonne



	Je renouvelle mon adhésion aux Amis des Archives de la Haute	
Gar	onne pour l'année 1999	
	le ne décire plus pour reigene personnelles renevueles mon	

☐ Je ne désire plus, pour raisons personnelles, renouveler mon adhésion

Joindre le règlement par chèque bancaire à l'adresse ci-dessus et si possible avant le 31 décembre 1998 (Cotisation normale **130 F**, 65 F pour les étudiants et les chômeurs).

\* Ne tenez pas compte de cette note si vous avez déjà réglé votre cotisation ou si vous êtes un nouvel adhérent (adhésions enregistrées depuis septembre 98 )

- 4) Samedi 28 novembre, à 9 h 30, aux Archives départementales, deuxième "atelier de paléographie", animé par Louis Latour, Vice-Président de notre Association, destiné aux débutants. (Les documents étudiés seront du XVIIe siècle).
- 5) Mardi 8 décembre, à 17 h 30, aux Archives municipales de Toulouse, 2, rue des Archives, deuxième cours de paléographie assuré par M. François Bordes, Directeur des Archives municipales de Toulouse, destiné aux lecteurs confirmés.
- 6) Samedi 12 décembre, à 9 h 30, aux Archives départementales, étude d'un type particulier de document : les compoix d'Ancien Régime avec exercices de paléographie, s'adressant à tous (débutants et confirmés).

Intervenants : Louis Latour et Gilbert Floutard avec, nous l'espérons, la participation de tous.

#### • Urgent:

Les Amis qui souhaitent recevoir avant chaque cours ou chaque "atelier" de paléographie les documents étudiés sont priés de remettre sans tarder au Secrétariat des Archives\*, un jeu de 6 enveloppes auto-collantes format minimum 23 x 32 cm (pour les confirmés), un jeu de 5 enveloppes (pour les débutants) munies de l'étiquette "Lettre", affranchies à 6,70 F, portant leur adresse.

Indiquez en haut et à gauche de chaque enveloppe "Débutant" ou "Grand Débutant" ou "Confirmé".

#### \* RECTIFICATIF

Dans notre dernière lettre, nous vous avons donné le code permettant d'accéder au site Internet de notre Association. Hélàs ! ce code est erronné. En effet, les lettres majuscules auraient dû être toutes remplacées par des minuscules.

<sup>\*</sup> On peut aussi, bien entendu, adresser les enveloppes à l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne, 11, Bd Griffoul-Dorval - 31400 Toulouse.

Voici donc le véritable code :

#### http://perso.wanadoo.fr/christian.humbert/aahg

Avec toutes nos excuses.

#### \* POUR INFORMATION

#### 1) Saint-Alban à "l'Ecole de l'Europe"

Nos amis du **Comité de Jumelage de Saint-Alban** vous invitent aux différentes manifestations prévues dans le cadre de la 8<sup>e</sup> session de "l'Ecole de l'Europe" qui se dérouleront, au cours du mois de novembre, au **Centre culturel de Saint-Alban**.

Thème abordé cette année : "l'Euro". (Voir le programme détaillé joint à la lettre).

#### 2) Conférences organisées par le Musée Saint-Raymond

- **Jeudi 12 novembre, à 17 h 30** : "Napoléon III et l'expérimentation en archéologie : l'exemple des machines de guerre antiques". Intervenant : **Hélène Chew**, Conservateur du Patrimoine au Musée des Antiquités nationales.
- Jeudi 3 décembre, à 17 h 30 : "Les filles de Pandore. La femme et le mariage en Grèce". Intervenant : Odile Cavalier, Conservateur en chef du Patrimoine, chargée des Collections antiques au Musée Calvet d'Avignon.

Ces 2 conférences sont données dans le cadre de la **Salle du Sénéchal**, 17, rue de Rémusat à Toulouse.

3) La délégation Midi-Pyrénées du **Souvenir napoléonien** organise **2 dîners-débat** au Novotel Centre, 5, place Alphonse-Jourdain à Toulouse.

Le **samedi 28 novembre**, le **général Audebaud** évoquera : "le général baron Pelet, ingénieur-cartographe de la Grande Armée".

Le **vendredi 4 décembre**, M. **Ronald Zins** abordera le sujet suivant : "Augereau a-t-il trahi Napoléon ?".

Les réservations accompagnées de chèques de 120 F par personne pour chacun des repas sont à adresser à la délégation Midi-Pyrénées du Souvenir napoléonien 8 bis, place de la Trinité - 31000 Toulouse (avant le 20.XI.98).

4) Conférences de la Société d'Etudes napoléoniennes du Grand Sud européen : le 10 décembre 98, à 19 h précises, au Cercle militaire mixte de Garnison de Toulouse, 8, rue du Lieut-Col. Pélissier à Toulouse.

Sujets abordés :

"Dominique Larrey, chirurgien en chef de campagne d'Egypte" par le **D**<sup>r</sup> **François Sikirdji** 

"Larrey, une dynastie médicale toulousaine au XIXe s." par **Jean-Paul Escalettes**, Vice-Président de notre Association.

#### \* LES TRAVAUX DES AMIS

1) Madame Annie Charnay, Directrice des Archives du Tarn, vient de publier aux éd. Honoré Champion, un ouvrage passionnant intitulé : "Paroles de voleurs. Gens de sac et de corde en pays toulousain au début du XVIe siècle".

Pour se procurer cet ouvrage écrire aux Archives départementales du Tarn, Cité Administrative 3, rue du Général Giraud 81013 Albi cédex. Tél. 05.63.54.06.08.

2) Notre ami, **Jean-Louis Déga** vient de faire paraître aux Editions Subervie de Rodez un ouvrage magistral (700 pages) consacré à "La vie prodigieuse de Bernard-François Balssa (père d'Honoré de Balzac)".

L'ouvrage est mis en souscription au prix de 220 F (Voir le dépliant joint à la lettre).

Notre ami est également l'auteur d'une communication intitulée : "L'origine commune des Balzac de Firmy et d'Honoré de Balzac : les Balssa de la Brègue et du Pont de Cirou", parue dans le n° 52 (hiver 1997) de la *Revue du Rouergue*.

#### 3) A travers les bulletins et revues

a) Dans le n° 4 de la Revue *Histoire et traditions carbonnaises* paru en juin 98, nous relevons les articles suivants de nos amis :

André Lagarde : De quelques étymologies.

Dorothée Gélade, institutrice et poétesse d'Oc.

Noël d'autrefois en pays carbonnais.

**Jean Faragou**: Le bedeau et la police dans l'église.

Les lieux habités de Carbonne (écrit en collaboration avec

André Lagarde).

Vieilles familles carbonnaises.

**Louis Latour**: La grille de la maison Dehoey.

Gilbert Floutard: Un bail de régence sous l'Ancien Régime.

On peut se procurer la Revue auprès de M. **Jean Faragou** 17, rue Abbal - 31390 Carbonne (au prix de 60 F).

b) Dans le n° 638 de *L'Auta* de septembre 1998, nous relevons un article de notre ami **Robert Gillis** intitulé "Une opération d'aménagement réussie au quartier de l'Ormeau".

et dans le n° 639 d'octobre 1998, un article de notre ami **Gaston Commenge** consacré aux "Règlements du Parlement de Toulouse en 1650".

- c) La Revue du 3<sup>e</sup> trimestre 1998 "*Savès-Patrimoine*" vient de paraître. Au sommaire figurent plusieurs articles de nos amis **Guy Bergès**, **Henri-Louis Petit** et de Mme **Mireille Puisset**, trésorière de "l'Association Savès-Patrimoine".
- d) Dans le n° 24 du "*Jardin des Antiques*" de juin 1998, bulletin de l'Association des Amis du Musée Saint-Raymond, figure le compte rendu détaillé du voyage de Lyon effectué du 8 au 11 mai 97 abondamment illustré de cartes, de croquis, de plans très clairs ainsi que de photos, compte rendu dû au talent de notre ami **Bernard Labatut**.

#### \* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole!

En marge de la vie fluviale

Un acte syndical des radeliers de la vallée d'Aure à Sarrancolin au XVIIe siècle (26 mai 1650)

Cet acte comprend le regroupement des 29 radeliers de Fréchet d'Aure, de Camous, d'Ilhet sur la rive droite et de Beyrède sur la rive gauche, de Sarrancolin (point central).

"L'an mil six cens cinquante et le vingt-sixième jour du mois de mai, après midy, en la ville de Sarrancolin et distroit d'Arrieumau en Aure en la diocèse de Comenge et sénéchaussée d'Auch.

Constitués en leurs personnes Jean Souvernard, Guilhem Souvernard, Jean Cheus, Jean Chibeu dit Mousson, Jean Viguerie dit de la Houellère, Ramon Viguerie dit Sarte, Jean Verdié, Jean Viguerie dit Peron, Jean de Pey, Jean Campistrous, Jean de Domenge, Bertrand Souvie, Ramond et Peyrot Souvie, Guilhem Estrade, Jacques Abbadie, Jean Estrade dit Monas, Laurens Chibeu, Peyrot Abbadie, Bernard Estrade, Jean Vignec, Tomas Trenson, Thomas Estrade, Jean Estrade dit Herran, Ramond Arenson, Pierre Souvie, Joseph Estrade, Bernard Souvie, et Pierre Abbadie, mes radeliers, habitans de la ville de Sarrancolin, lieux d'Ilhet, Camous et Fréchet, lesquels de leur bon gré sans préjudice ny renonciation des autres sindicats par eux cy-devant faits de nouveau ont fait et nommé leurs sindics especials et generals, sçavoir est

Guiraud Souvie et Jean Viguerie dit de la Houellère june, habitans des lieux d'Ilhet et Fréchet, icy presens et ladite charge acceptans et ce expressement et par exprès pour et au nom desdist constituans lever et exiger de ceux qui contraviendront à l'arresté entre eux fait de ne faire ny assister à faire aulcune conduite ny travail en aucun radeau pour ceux qui se chargeront d'en faire la conduite pour autruy à moins de neuf sols par journée, que chacun desdites constituantes exposeront pour ledit travail. La somme de cinquante sols que iceux constituans ont cotisé par pignoration contre et sur celluy qui contraviendra au susdit arresté avec plain pouvoir et puissance que lesdits constituans doivent auxdits Souvie et Viguerie sindics susdits de mettre à exécution la susdite pignoration contre le contravenant par les voies qu'ils aviseront sans formalité de justice et icelle reçue en rendre bon et fidèle compte et la distribuer à la volonté des susdits constituans et pour le restant des autres marchands de bois quy font faire la conduite par eux les conventions en seront observées suivant les anciennes coustumes soubs la réserve toutefois que Jean Souvie, dit Baray et Bernard Viguerie auxquels leur sera loisible sur la dite peine de faire ny assister à faire aulcune desdites conduites jusques à ce qu'ils auront satisfait au payement des pignorations à eux déclarées et tout autrement comme lesdits constituans feroint sy présens ou en personne y estoient ...

en présence de Jean Sailhan, Bernard Coussolle, Guillaume Vidailhet et Bertrand Dufourc des lieux de Sarrancolin, Beyrède et Fréchet, ledit Sailhan signé avec les constituans qui ont sceu.

Ramond Baserque, notaire royal

(Communication François Marsan (abbé) in Revue des Hautes-Pyrénées, 1916, pp. 196-197)

Texte communiqué par Gabriel Manière transmis à notre Association par Mme Marie-France Puysségur-Mora, chargée de l'Antenne de St-Gaudens

## \* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 144

A quelle superficie correspond "le journal", à Tournefeuille, au milieu du XVIIIe s. ?

Malgré toutes les recherches effectuées, nous n'avons pas pu trouver d'indication concernant la valeur du journal dans la communauté de Tournefeuille.

Abel Poitrineau et ses collaborateurs dans leur ouvrage Les anciennes mesures locales du Sud-Ouest d'après les tables de conversion publié par l'Institut d'Etudes du Massif-Central à Clermont-Ferrand, en 1996, donne bien la valeur du journal dans certaines communautés du Comminges mais ne signale pas, par contre, l'utilisation de cette unité de mesure dans les environs de Toulouse.

La consultation, cependant, du rôle du vingtième des biens ruraux de Tournefeuille(1) permet, pensons-nous, de déterminer avec précision la valeur de cette mesure.

<sup>(1)</sup> A.D.H.G. 1 C 1345.

En effet, nous avons remarqué en relisant attentivement les rôles du vingtième que la valeur estimative du revenu des vignes est rigoureusement proportionnelle à leur superficie.

Ainsi, à Tournefeuille, une vigne d'un arpent (5690 m²) correspond à un revenu de 5 livres soit 20 sols x  $5 = 100 \text{ sols}^{(2)}$ .

Une vigne d'un arpent et demi :

7 livres 10 sols

Une vigne d'un demi arpent :

2 livres 10 sols

Une vigne de trois mézeillades<sup>(3)</sup>: 3 livres 15 sols etc...

Il est indiqué, dans ce même rôle, qu'une vigne de 2 journées ou journals (sic) représente un revenu de 16 sols, soit pour un journal : 8 sols.

Le revenu d'une vigne d'un journal est donc, à Tournefeuille, les 8/100 du revenu d'une vigne d'un arpent (5690 m²).

Dans la mesure où, comme nous l'avons dit, le revenu est rigoureusement proportionnel à la superficie, on peut en déduire qu'une vigne d'un journal représente une surface de 5690 m<sup>2</sup> x 8/100 = 455.2 m<sup>2</sup>.

Gilbert FLOUTARD

#### \* AVIS DE RECHERCHE n° 145

Notre ami Charles Gaspard recherche des photos anciennes ou des dessins représentant l'atelier de facteurs d'orgues Emile Poirier-Nicolas Lieberknecht situé place Marengo à Toulouse qui a fonctionné des environs de 1860 à 1880.

(Voir l'article ci-dessous).

Qui pourrait répondre à sa demande ?

## \* LES FACTEURS D'ORGUES DE LA PLACE MARENGO À **TOULOUSE**

De nombreux lecteurs seront surpris par le titre de cet article et surtout par la photo qui le suit...

Il faut savoir que deux ouvriers, Emile Poirier et Nicolas Lieberknecht, étaient attachés à la grande fabrique d'orgues parisienne Daublaine et Callinet, créée en 1838. Cette maison était alors une des plus importantes de France ; elle connut de sérieux ennuis vers 1844.

<sup>(2)</sup> Une livre = 20 sols.

<sup>(3)</sup> Une mézeillade = un quart d'arpent.

C'est alors que les deux ouvriers parisiens décidèrent de s'installer à leur compte à Toulouse. On sait peu de choses sur leurs débuts.

L'abbé Lafforgue, dans son livre La Grande Lande, nous apprend que l'orgue de l'église de Croix-Daurade sortait des ateliers du facteur Poirier. Il s'agit du premier instrument portant la signature Emile Poirier et Nicolas Lieberknecht vers 1855. Par la suite et pendant 20 ans, de 1860 à 1880, les annuaires de la Haute-Garonne citent toujours la manufacture de facteurs d'orgues Emile Poirier et Nicolas Lieberknecht, place Marengo.



**TOULOUSE (Haute-Garonne)**Orgue de l'église Notre-Dame de la Daurade (construit en 1863 par Poirier et Liebernecht)

A l'exposition de 1865 à l'ancien monastère des Jacobins, Emile Poirier et Nicolas Lieberknecht obtiennent la médaille d'or de première classe.

Ce sont eux qui reconstruisent l'orgue de la basilique de Notre-Dame de la Daurade en 1863, ainsi que l'orgue de Notre-Dame du Camp à Pamiers en 1868. Ils travaillèrent à d'autres orgues dans la région, et il n'est pas rare de trouver sur des orgues anciennes la griffe *E. Poirier et N. Lieberknecht*.

Il faut savoir que plus tard de nombreuses orgues furent restaurées et modifiées par d'autres facteurs d'orgues, surtout par la maison Puget, notamment celles de Croix-Daurade, de Notre-Dame de la Daurade, etc.

Un fait étonnant : si tous les annuaires de la Haute-Garonne citent de 1860 à 1880 la fabrique Emile Poirier et Nicolas Lieberknecht place Marengo, le numéro de la maison où se trouve l'atelier n'est jamais donné! Un détail toutefois : à partir de 1881 on trouve un certain F. Poirier, 2 place Marengo, professeur de musique. descendant?

A titre indicatif, la place Marengo fut tracée et aménagée vers 1858. Au premier recensement, en 1866, il y avait 10 maisons, 27 logements et 52 habitants.

Encore un détail : il arrive très souvent de retrouver des tuyaux d'orgues ou des pièces anciennes sur des orgues en cours de restauration ou même lors de la création d'un nouvel orgue. Ceci est normal, les facteurs d'orgues se servent de ce matériel, en vérifiant qu'il soit en très bon état.

> Médaille d'Argent décernée à E. Poirier.

PLACE MARENGO, a N. Lieberknecht.

Médaille d'Argent décernée

Fabrique d'Orgues d'église et chapelles.

A TOULOUSE.

Accord. entretion et réparations.

# Emile POIRIER et Nicolas LIEBERKNECHT

#### FACTEURS D'ORGUES

MM. les Facteurs amateurs trouveront dans cet Etablissement tous les tuyaux dont ils pourraient avoir besoin.

Encart publicitaire de 1862 (page 42)

Pour terminer cet article succint sur les facteurs d'orgue de la place Marengo, permettez-moi d'évoquer les orgues de l'église Saint-Sylve, dans ce même quartier.

L'inauguration de l'orgue de Saint-Sylve eut lieu le 17 mai 1952 en présence de Son Eminence le cardinal-archevêque de Toulouse Monseigneur Saliège. L'orgue était tenu par le grand maître Dom Clément Jacob de l'abbaye d'En-Calcat, la chorale paroissiale était dirigée par Monsieur René Ciry.

Charles GASPARD

## \*UN BAIL DE RÉGENCE À RIEUX-VOLVESTRE, SOUS L'ANCIEN RÉGIME

(Article paru dans le n° 4 de la Revue *Histoire et traditions carbonnaises* en juin 1998)

Par ailleurs, le texte complet du contrat a été étudié le samedi 17 octobre dernier lors de l'atelier de paléographie.

\* \*

Sous l'Ancien Régime les régents<sup>(1)</sup> chargés d'enseigner aux enfants les premiers rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul sont recrutés par les communautés avec l'accord de l'autorité ecclésiastique selon des modalités très strictes.

Chaque fois qu'elles engagent un nouveau régent, les communautés prennent soin de dresser un acte notarié qui stipule de manière précise les devoirs et obligations du maître d'école vis à vis des familles et des enfants qui lui sont confiés : véritable contrat qui ne laisse rien au hasard.

Le bail de régence de 1761 concernant la ville de Rieux, retrouvé aux Archives de la Haute-Garonne<sup>(2)</sup>, en est une illustration parfaite.

Afin que vous puissiez en juger par vous-même, en voici la teneur.

L'an 1761 et le 10ème jour du mois de juin, avant midi, dans le palais épiscopal de Rieux<sup>(3)</sup> par devant nous notaire royal et apostolique de ladite ville furent présents Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Messire Jean Marie de Catellan<sup>(4)</sup> par la miséricorde de Dieu, évêque de Rieux, Conseiller du Roi en ses Conseils et en la Cour du Parlement de Toulouse d'une part; MM. Jacques Descuns, archidiacre<sup>(5)</sup>, Bernard Fabri, prêtre, chanoine cellérier<sup>(6)</sup> du chapitre de l'église cathédrale de Rieux<sup>(7)</sup>, procédant pour ledit chapitre en vertu de sa délibération du second du présent mois de juin; et de MM. Bernard Saint-Blancat, Conseiller du Roi, Maire<sup>(8)</sup>, noble Pierre Louis de Castet, Conseiller du Roi, lieutenant du Maire<sup>(9)</sup>, MM. Charles Watelin, Conseiller du Roi, premier consul, noble Pierre Bertrand Joseph de Thomas, Consul électif et Me Bertrand Casteyde, Conseiller du Roi, consul de la troisième échelle faisant pour la communauté de ville d'autre part.

<sup>(1)</sup> Maîtres d'école.

<sup>(2)</sup> A.D. 31 Cote J 118 f° 54.

<sup>(3)</sup> Le diocèse de Rieux a été créé en 1317 par le pape Jean XXII au détriment de celui de Toulouse. C'est la raison pour laquelle on trouve à Rieux une cathédrale et un Palais épiscopal où réside un évêque.

<sup>(4)</sup> Évêque de Rieux de 1747 à 1771.

<sup>(5)</sup> Ecclésiastique chargé d'aider l'évêque dans l'administration de son diocèse.

<sup>(6)</sup> Le chanoine cellérier fait fonction d'économe.

<sup>(7)</sup> Rieux possède un chapitre séculier de 12 chanoines créé par une bulle papale du 22 février 1318.

<sup>(8)</sup> L'office de Maire a été créé en 1692 par Louis XIV en chaque ville et communauté du royaume à l'exception de Paris et de Lyon.

<sup>(9)</sup> L'office du lieutenant du Maire a été créé en 1701.

Lesquelles parties après avoir vu les lettres d'approbation<sup>(10)</sup> accordées à Maître Jean-Baptiste Prévôt, prêtre, docteur en théologie, prébendé(11) du chapitre de Rieux ont laissé et laissent audit sieur Prévôt ici présent et acceptant la régence des écoles de cette ville pour deux ans qui commenceront à la fête de St Jean-Baptiste prochaine<sup>(12)</sup> sous les conditions que ledit Prévôt aura un second régent approuvé dudit sieur évêque et que tous deux seront tenus d'instruire les écoliers de quel lieu et de quelle qualité qu'ils soient en l'étude des belles-lettres et de leur expliquer les livres approuvés selon leur capacité<sup>(13)</sup> et de les élever à la crainte de Dieu sans pouvoir prétendre aucune rétribution des écoliers. De plus, ils seront dans l'obligation de conduire les écoliers chaque dimanche et fête à l'église en bon ordre et avec modestie pour entendre la messe de paroisse et les prédications, pour assister aux processions et aux offices et expressément aux catéchismes. Plus qu'ils seront tenus de faire confesser et communier ceux qui s'en trouveront capables chaque premier dimanche des mois comme aussi de faire la répétition aux habitués dudit chapitre et que ledit Sieur Prévôt sera tenu d'envoyer tous les jours, ledit Prévôt, le second régent pour enseigner et instruire les enfants de chœur, que l'un et l'autre ne pourront s'absenter de la ville ni discontinuer<sup>(14)</sup> (sic) les écoles qu'au préalable ils n'aient pourvu d'une autre personne capable à leur place par la permission des sieurs bailleurs(15) qu'ils pourront néanmoins vaquer aux semaines qu'il n'y aura point de fête une après-dinée après la St Luc(16) jusques à la fête de Pâques et un jour entier pendant le reste de l'année, qu'ils pourront en outre donner congé et vaquer pendant les vendanges suivant la coutume. Et pour ladite instruction et éducation des écoliers en la sus-dite forme ledit Prévôt jouira annuellement des revenus et fruits d'une prébende canoniale tels qu'un des Sieurs chanoines assistant aux offices divins peut gagner<sup>(17)</sup> à la réserve des rentes, des obits et de toussaints<sup>(18)</sup> auxquels il ne pourra participer.

Lesquels fruits et revenus ledit Sieur Prévôt prendra dudit chapitre en seul suivant les ordonnances royaux et arrêtés sur ce rendus, desquels mêmes revenus, il sera tenu de payer le second régent suivant qu'il en conviendra avec lui, ayant évalué les revenus et fruits de ladite prébende canoniale à la somme de 550 livres<sup>(19)</sup>.

De ce dessus a été requis acte, fait, lu et passé en présence de Messire Gabriel Rivals, prêtre, docteur en théologie et du Sieur François Lançon, Maître-chirurgien, habitants de Rieux soussignés avec les parties et nous, notaire.

<sup>(10)</sup> Autorisation d'enseigner accordée par l'autorité ecclésiastique.

<sup>(11)</sup> Jean-Baptiste Prévôt, prêtre, docteur en théologie dispose d'un revenu fixe directement versé par le chapitre cathédral de Rieux (ensemble des chanoines).

<sup>(12)</sup> Le 24 juin.

<sup>(13)</sup> Les livres utilisés sont exclusivement ceux qui sont autorisés par l'Eglise.

<sup>(14)</sup> Interrompre.

<sup>(15)</sup> Il s'agit des représentants de la communauté de Rieux (maire, lieutenant du maire, consuls) qui emploient sous la tutelle de l'église le régent.

<sup>(16)</sup> Le 18 octobre.

<sup>(17)</sup> En application de l'ordonnance royale d'Orléans de 1560 qui prévoit que dans chaque église cathédrale on affectera une prébende canoniale pour l'entretien d'un régent devant instruire gratuitement les enfants. Cette prébende est désignée sous le nom de prébende préceptoriale.

<sup>(18)</sup> Le régent ne pourra recevoir d'autres revenus que la prébende préceptoriale. Sont exclus de son salaire notamment les ressources procurées par les obits c'est-à-dire les offices funèbres (messes) célébrées à la mémoire d'un défunt qui constituent, comme chacun sait, sous l'Ancien Régime, pour l'église, une source non négligeable de revenus.

<sup>(19)</sup> Pour apprécier la valeur de 550 livres, indiquons qu'en juin 1761, au moment où est signé le bail de régence, un setier de blé (93,2 litres) vaut 11 livres au marché de la Pierre-St-Géraud, à Toulouse (550 livres représentent la valeur de 50 setiers de blé soit 46,6 hectolitres de blé).

Suivent les signatures de tous les gens cités dans le texte.

La lecture de ce document nous conduit à formuler un certain nombre d'observations.

Sous l'Ancien Régime, les régents chargés de l'éducation des enfants sont sous la dépendance totale des autorités ecclésiastiques.

Ce sont elles, en effet, qui choisissent les maîtres d'écoles et les autorisent à enseigner.

Ce sont elles qui contrôlent les ouvrages utilisés dans les classes.

Ce sont elles qui imposent aux régents les obligations très strictes concernant l'éducation des élèves qui leur sont confiés. Ainsi, ceux-ci doivent élever les enfants dans la crainte de Dieu; les conduire chaque dimanche et jour de fête à l'église, en bon ordre et avec modestie pour entendre la messe et les prédications. Ils doivent aussi veiller à ce que les enfants assistent aux processions, aux offices, aux catéchismes et qu'ils se confessent et communient tous les premiers dimanches de chaque mois.

A Rieux-Volvestre, siège d'un évêché, toutes ces obligations se trouvent naturellement facilitées dans la mesure où le régent qui vient d'être choisi est un prêtre, prébendé du chapitre cathédral, disposant en vertu de l'Ordonnance royale d'Orléans de 1560 d'une prébende préceptoriale pour subsister lui-même ainsi que son adjoint (le deuxième régent). Ce qui rend ainsi possible la gratuité de l'enseignement<sup>(20)</sup>.

Ce bail de régence nous permet aussi, de prendre conscience de la précarité de la situation des maîtres d'école sous l'Ancien Régime. En effet, ainsi qu'il est précisé dans le contrat, le régent n'est recruté que pour une durée de deux ans qui peut ne pas être renouvelée si l'administration municipale ou l'autorité ecclésiastique n'accordent pas leur aval<sup>(21)</sup>.

Il nous informe également sur le peu de liberté dont dispose le régent.

Si celui-ci peut donner congé à ses élèves pendant la durée des vendanges, il ne dispose en temps normal que d'une après-midi par semaine de la St-Luc (18 octobre) à la fête de Pâques et que d'une journée complète pendant le reste de l'année, lorsqu'il n'y a pas de fête légale. Ce qui est bien peu, convenons-en!

Cette situation va peu évoluer jusqu'à la Révolution. Il faudra attendre finalement le décret de la Convention du 12 décembre 1792 qui crée la fonction d'instituteur pour voir le maître d'école échapper, enfin, provisoirement, à la tutelle de l'Eglise.

Gilbert FLOUTARD

(20) Dans les communautés ordinaires, le régent est rétribué par les municipalités et les parents d'élèves qui paient un droit d'écolage.

<sup>(21)</sup> En fait Jean-Baptiste Prévôt nommé régent en 1761 le restera pendant 11 ans jusqu'en 1772. Il sera ensuite nommé chanoine et sera remplacé par un diacre nommé Seignan jusqu'en 1790. En 1773, les élèves sont si nombreux à Rieux qu'on est obligé de recruter un troisième régent. Au moment de la Révolution on compte à Rieux-Volvestre trois régents et, depuis 1668, une régente.

### \* APPEL AUX AMIS

Nous nous adressons à tous nos amis afin qu'ils nous fassent parvenir, si possible, des articles de 3 à 4 pages au maximum pour que nous puissions les insérer dans nos futures "Lettres des Amis".

Adressez-nous aussi des textes plus importants (15 pages manuscrites au maximum) afin que nous puissions les faire paraître dans notre série "Petites Bibliothèques".

Par avance, merci!
Le Conseil d'Administration

# DÎNER-DÉBAT

"La guerre de 1914-18 dans le Midi toulousain"

**Dîner-débat** organisé le **mardi 17 novembre** prochain dans les Salons de la **Brasserie des Arcades** (1<sup>er</sup> étage) 14, place du Capitole à Toulouse.

Animé par Monsieur **Rémy Cazals**Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail
éminent spécialiste de l'histoire de la première guerre mondiale.

#### **Programme**

19 heures:

Accueil - Apéritif

19 h 30:

Intervention du Conférencier

20 h 30:

Début du repas

au cours duquel vous pourrez poser par écrit vos questions

auxquelles le Conférencier répondra.

k \*

Inscrivez-vous sans tarder Montant de l'inscription : 140 F

Venez nombreux, avec vos amis Ils seront toujours les bienvenus même s'ils n'appartienneNt pas à notre Association)

(Le nombre de places est limité à 100)

Menu proposé:

Apéritif

Entrée : Salade de Gascogne

Plat:

Souris d'agneau rôtie accompagnée de légumes

Dessert : Nougat glacé

Vin rouge et rosé

Café compris

Bulletin d'inscription à découper et à retourner à l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne 11, bd Griffoul-Dorval - 31400 Toulouse Accompagné du chèque libellé à l'ordre de l'Association avant le jeudi 12 novembre.

×	
Dîner-débat du mardi 17 novembre	
Nom et prénom	
N° de tél. (facultatif)	
établi à l'ordre de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne.	

Date et signature :

Dernier délai d'inscription : jeudi 12 novembre (les inscriptions seront closes quand le nombre de 100 convives sera atteint)